SICAV SECURITY AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-06-2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2008 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2008, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young Noureddine HAJJI

Tunis, le 30 Juillet 2008

	SICAV SECURITY BILAN ARRETE au 30-06-2008 (exprimé en dinar Tunisien)						
			30/06/2008	30/06/2007	31/12/2007		
	ACTIF						
AC1 -	Portefeuille titres		<i>574 207</i>	<i>560 023</i>	566 641		
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	328 953	263 330	291 354		
	Obligations et valeurs assimilées	3.2	245 254	296 693	275 287		
AC2 -	Placements monétaires et disponibilités		512 786	525 422	497 187		
	Placements monétaires	3.4	507 684	493 089	490 904		
	Disponibilités		5 102	32 333	6 283		
	Total Actif		1 086 993	1 085 445	1 063 828		
	PASSIF						
PA1 -	Opérateurs créditeurs		1 001	1 049	1 065		
PA2 -	Autres créditeurs divers		277	278	262		
	Total Passif		1 278	1 327	1 327		
	ACTIF NET						
CP1 -	Capital	3.6	1 061 398	1 063 656	1 031 466		
CP2 -	Sommes distribuables		24 317	20 462	31 035		
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	51	49		
	Sommes distribuables de l'exercice		24 238	20 411	30 986		
	Actif Net		1 085 715	1 084 118	1 062 501		
	Total Passif et Actif Net		1 086 993	1 085 445	1 063 828		

	SICAV SECURITY							
	ETAT DE RESULTAT Période du 01-04-2008 au 30-06-2008							
	(exprimé en dinar Tunisien)							
	· ·							
			du 01-04-08	du 01-01-08	du 01-04-07	du 01-01-07	Exercice clos le	
			au 30-06-08	au 30-06-08	au 30-06-07		31/12/07	
PR1 -	Revenus du portefeuille titres	3.3	16 746	20 402	12 802	17 912	26 085	
	Dividendes		13 363	13 363	8 4 57	8 4 57	8 806	
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 383	7 039	4 345	9 4 55	17 279	
PR2 -	Revenus des placements monétaires	3.5	5 280	10 397	5 496	12 231	22 489	
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 026	<i>30 799</i>	18 298	30 143	48 574	
CH1 -	Charges de gestion des placements	3.7	-3 169	-6 300	-3 290	-7 174	-13 440	
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		18 857	24 499	15 008	22 969	35 134	
CH2 -	Autres charges	3.8	-318	-605	-334	-745	-1 336	
	RESULTAT D'EXPLOITATION		18 539	23 894	14 674	22 224	33 798	
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation		379	344	-895	-1 813	-2 812	
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		18 918	24 238	13 779	20 411	30 986	
PR4 -	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-379	-344	895	1 813	2 812	
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		10 131	37 503	-9 170	6 339	14 469	
	Frais de négociation		-1	-1	-81	-273	-362	
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0	0	6 786	32 977	39 997	
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		28 669	61 396	12 209	61 267	87 902	

SICAV SECURITY ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01-04-2008 au 30-06-2008 (exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04- 08 au 30-06- 08	Période du 01-01-08 au 30-06-08	Période du 01-04- 07 au 30-06- 07	Période du 01-01-07 au 30-06-07	Exercice clos le 31-12-07
		06	au 30-00-06	07	au 30-00-07	31-12-07
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	28 669	61 396	12 209	61 267	87 902
	Résultat d'exploitation Variation des plus ou moins values potentielles sur	18 539	23 894	14 674	22 224	33 <i>7</i> 98
	titres	10 131	37 503	-9 170	6 339	14 469
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	0	0	6 786	32 977	39 997
	Frais de négociation de titres	-1	-1	-81	-273	-362
AN2 -	Distribution de dividendes	-30 117	-30 117	-38 <i>054</i>	-38 054	-38 054
AN3 -	Transactions sur le capital	13 651	<i>-8 065</i>	-74 185	-311 514	-359 766
	a / Souscriptions	<i>7</i> 9 <i>5</i> 6 <i>5</i>	145 986	24 411	632 556	809 901
	Capital	<i>74 57</i> 8	137 591	23 407	591 351	758 397
	Régularisation des sommes non distribuables	2 <i>545</i>	3 791	785	19 783	25 <i>44</i> 1
	Régularisation des sommes distribuables	2 442	4 604	219	21 <i>4</i> 22	26 063
	b / Rachats	-65 914	-154 051	-98 596	-944 070	-1 169 668
	Capital	-61 <i>5</i> 83	-145 470	-94 160	-885 953	-1 098 305
	Régularisation des sommes non distribuables	-2 057	-3 482	-3 223	-27 027	-34 631
	Régularisation des sommes distribuables	-2 274	-5 099	-1 213	-31 090	-36 732
	Variation de l'actif net	12 203	23 214	-100 030	-288 301	-309 918
AN4 -	Actif net	4 070 540	4 000 504		4 070 440	4 070 440
	Début de période	1 073 512	1 062 501	1 184 149	1 372 419	1 372 419
44/5	Fin de période	1 085 715	1 085 715	1 084 118	1 084 118	1 062 501
AN5 -	Nombre d'actions	04.000	00.000	00.504	440 407	440 407
	Début de période	81 969	83 662	93 504	112 487	112 487
	Fin de période	83 023	83 023	87 504	87 504	83 662
ANG	Valeur liquidative	13,077	13,077	12,389	12,389	12,700
AN6 -	Taux de rendement (%)	10,73%	11,80%	4,22%	9,85%	7,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-06-08

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.2008 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.06.08 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, à la date du 30.06.08 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-08 un montant de 328 953 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2008	% de l'actif net
Premier marché	14 261	89 232	189 240	17,43%
ADWYA	5 494	12 736	30 657	2,82%
BT	600	21 603	63 860	5,88%
MAGASIN GENERAL	447	11 577	15 208	1,40%
SFBT	4 040	28 877	51 639	4,76%
TPR	3 680	14 439	27 876	2,57%
Second marché	900	27 501	89 671	8,26%
MONOPRIX	900	27 501	89 671	8,26%
Titres OPCVM	489	51 401	50 042	4,61%
CAP OBLIG SICAV	489	51 401	50 042	4,61%
Total	15 650	168 134	328 953	30,30%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-08 un montant de 245 254 TND et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2008	% de l'actif net
ATL 2006/1	500	50 000	50 114	4,62%
BIAT 2002	500	20 000	20 556	1,89%
CIL 2002/2	500	20 000	20 948	1,93%
CIL 2002/3	500	20 000	20 302	1,87%
ELWIFECK LEASING 2006/1	500	30 000	30 004	2,76%
TL 2007-1	400	40 000	41 063	3,78%
TUNISIE LEASING 2005-1	1 000	60 000	62 267	5,74%
TOTAL	3 900	240 000	245 254	22,59%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille - titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 16 746 TND pour la période allant du 01/04/08 au 30/06/08 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du deuxième trimestre 2008 sur les obligations de sociétés ainsi que les dividendes reçus. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/08 au 30/06/08	Période du 01/04/07 au 30/06/07	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des actions (dividendes)	13 363	8 4 57	8 806
Revenus des obligations et valeurs assimilées	3 383	4 345	17 279
Total	16 746	12 802	26 085

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/06/2008 à 507 684 TND et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2008	% de l'actif net
BTC 29/07/2008 5,4%	316	299 682	311 679	28,71%
Placement à terme 5%	195	195 000	196 005	18,05%
Total	511	494 682	507 684	46,76%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 5 280 TND pour la période allant du 01/04/08 au 30/06/08 et représentent le montant des intérêts courus ou échus au titre du deuxième trimestre 2008 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/08 au 30/06/08	Période du 01/04/07 au 30/06/07	Exercice clos le 31/12/2007
Revenus des bons de trésor	3 376	0	5 334
Revenus des autres placements	1 904	5 4 96	17 155
Total	5 280	5 496	22 489

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 12 203 TND et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	23 613
Variation de la part Revenu	-11 410
Variation de l'Actif Net	12 203

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2008 se détaillent ainsi :

Capital au 01/04/2008

Montant: 1 010 594 Nombre de titres: 81 969 Nombre d'actionnaires : 128

Souscriptions réalisées

74 578 Montant: Nombre de titres émis: 6 049 Nombre d'actionnaires nouveaux : 2

Rachats effectués

Montant: -61 583 Nombre de titres rachetés: 4 995 Nombre d'actionnaires sortant: 11

Capital au 30/06/2008

Montant: 1 023 589 Nombre de titres: 83 023 Nombre d'actionnaires : 119

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2008 au 30/06/2008).

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 023 589
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	37 503
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	-1
Régularisation des sommes non distribuables de la période	307
Capital au 30/06/2008	1 061 398

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par SICAV SECURITY.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que la charge TCL.